

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'année deux mille vingt-cinq, le 30 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GUICHARD Nicolas, LARAT Cyril, GUERIN Freddy, BOUNIOL Amandine, REY Christian, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, GONIN Frédéric, DELENCRE Florian, COINTE Catherine, PERCHE Stéphane est arrivé à 18h55.

Date de convocation : 20 juin 2025

Date d'affichage : 20 juin 2025

Absent : POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : Catherine COINTE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025 sera modifié comme suit :

- point 4.5 - taux d'augmentation tarif cantine par le prestataire : 3.84 % d'augmentation a été demandée par le prestataire.
- Point 4.2 - auto consommation collective électricité : Nicolas Guichard nous explique que le projet est maintenu, l'association "l'énergie bardousienne" a été créée dans ce sens pour permettre d'effectuer de l'auto consommation collective ouverte.
A l'heure d'aujourd'hui le tarif réglementé de l'électricité est redescendu un prix plutôt bas.
En fonction des prochaines évolutions du tarif, il pourrait être intéressant d'adhérer au projet d'auto-consommation collective.
Pour tous les consommateurs professionnels qui ne seraient pas au tarif réglementé, l'auto-consommation collective peut permettre de faire de belles économies.

Accepté à l'unanimité pour ce procès-verbal modifié avec ces éléments.

1. REVISION PRIX DU REPAS A LA CANTINE AU 01/09/2025

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que notre prestataire de fourniture des repas de la cantine nous applique une augmentation de ses tarifs à partir du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur Le Maire propose de fixer à 4,70 € le prix du repas facturé aux parents à compter du 1^{er} septembre 2025. Le prix du repas pour une personne extérieure sera relevé à 5,30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'augmentation du prix du repas pour la cantine scolaire à 4,70 € à compter du 1^{er} septembre 2025.
- **AUGMENTE** le prix du repas pour une personne extérieure à 5,30 €.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tous documents à cet effet.

2. CHOIX PRESTATAIRE CREATION HAIE SUR LE PARKING DE LA SALLE DES FETES

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal le besoin de créer une haie végétalisée brise vent sur le côté nord du parking de la salle des fêtes, le long de l'impasse des Chênes afin de limiter le vent et de fleurir le centre village.

Monsieur Le Maire donne la parole à M. Serge Prod'homme qui a consulté plusieurs entreprises :

- Les Compagnons de la Drôme, devis de 3736,80 euros TTC,
- Tournaire Parcs et Jardins, devis de 1628.96 euros TTC,
- Vert et Bois Création, devis de 2353.85 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention :

- **VALIDE** la plantation d'une haie fleurie avec des lauriers à fleurs roses, blanches et rouges, entre le parking de la salle des fêtes et l'impasse des Chênes.
- **RETIENT** la société Tournaire Parcs et Jardins pour un montant de 1628.96 euros TTC pour la création d'une haie végétalisée.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tous documents à cet effet.

3. VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR CONSTRUCTION ROUTE DES CHENES

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres dans le cadre du marché public pour la construction de la route des Chênes a été lancé le 18 avril 2025 pour un lot unique.

Monsieur le Maire informe qu'au 30 mai 2025, 5 entreprises ont déposé une offre.

Après analyse des offres par la Sté EAUGIS, notre maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juin 2025 pour prendre connaissance du rapport d'analyse.

Monsieur Larat Etienne fait un compte-rendu de cette analyse aux conseillers municipaux.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution du lot comme suit :

- **Ste EUROVIA /CHARIGNON avec une note totale de 80 sur 100 points**, pour un montant HT de 168 139.69 euros avec la tranche optionnelle soit 201 767,63 euros TTC.

Avant le vote du conseil municipal, Monsieur le maire demande à Monsieur DELENCRE Florian de ne pas prendre part au vote étant salarié d'une des sociétés postulantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution du lot tel que proposé, ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce marché de travaux.

4. QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

- **Avancement chantier école**

La réception des travaux a eu lieu le 26 juin comme prévu. Quelques réserves ont eu lieu mais seront levées prochainement.

Les parents d'élèves ont pu visiter l'école le soir de la fête des écoles et étaient tous satisfaits.

A partir du 15/07, désamiantage puis démolition de l'ancien Bâtiment Jules Ferry. Livraison prévue 15/01/26.

- **Droit de préemption terrain en vente**

Une parcelle pourrait être concernée par une DIA dans les prochaines semaines et pourrait concerner la route des chênes.

Dossier à suivre par la mairie.

- **Organisation déménagement école :**

Le déménagement débutera le 7/07 dès 8h. Tous les élus sont les bienvenus pour aider l'équipe éducative. 3 jours prévus.

- **Vide école**

Jeudi 10/07 : visite des lieux de 9h à 18h assurée par Etienne.

Vendredi 11/07 : Etienne assure les visites.

Le samedi 12/07 : matin Catherine et Amandine, l'après-midi Paul et Florian. Un planning sera envoyé aux élus par EL.

- **Dossiers Urbanisme**

3 Déclarations préalable à travaux de déposées (1 pour pose de panneaux photovoltaïques, 1 pour pose de clôtures et 1 pour construction cabanon de jardin).

- **Congés d'été**

En raison des congés d'été la **MAIRIE** sera **FERMÉE** les **15/07** et les **6 et 7/08**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Le Maire
Etienne LARAT

